



AVIS DE COURSE

Coupe Nationale Hobie Cat 2014

Epreuve sélective pour le Championnat d'Europe HC16 2014

Du 07 au 09 juin 2014

Lieu : Pornichet, Baie de la Baule

Autorité Organisatrice : Ecole de voile YAGGA

1. REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016*.
- Les règles de classe Hobie Cat. **Tous les coureurs doivent être membres d'une Association de Classe Hobie Cat.**

1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.

1.3 Les règlements fédéraux.

1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux catamarans de la Classe Hobie Cat en conformité avec les règles de jauge des Classes Hobie Cat.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

**Ecole de voile YAGGA
BP 142
44380 PORNICHE**

3.3 Le titre de paiement sera établi à l'ordre du '**YAGGA RACE**'.

3.4 En cas de désistement, un équipage ne sera remboursé qu'en cas de force majeure, un certificat médical sera exigé.

3.5 À compter du 14 mai 2014 (cachet de la poste faisant foi) les frais de constitution de dossier seront majorés de 30€. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France, doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- leur timbre de Classe 2014.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant avant le 15 mai	Montant
Equipage double	100 €	130€
Equipage jeune - 21 ans	80 €	100 €
Solitaire	50 €	65€

Afin d'organiser au mieux notre Coupe Nationale, nous remercions les équipages de s'inscrire avant 25 mai.

*La cotisation à l'Association France Hobie Cat 2014 étant obligatoire pour tous les participants. Son paiement en ligne sur afhobiecat.com est recommandé.

4. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription le Samedi 07 juin de 8h30 à 12h00

5.2 Jauge et contrôle le Samedi 07 juin de 8h30 à 12h00

5.3 Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>
Samedi 07 juin	14h	Toutes
Dimanche 08 juin	11h	Toutes
Lundi 09 juin	10h	Toutes

5.4 Festivités

- Samedi 07 juin, 19h : Apéritif de bienvenue
- Dimanche 08 juin, 18h Assemblée générale de la Classe. 20h : Diner des coureurs.
- Lundi 09 juin , 15h : Remise des prix suivie du verre de l'amitié.

5. JAUGE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront du samedi 07 juin 2014 de 8h00 à 12h30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront

- Disponibles à l'inscription au PC course.
- Sur le site internet : www.yagga.fr.

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type Banane ou Trapèze.

8. CLASSEMENT

9.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

9.2 Le système de classement utilisé est le Système de Points a Minima. 4 courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Hobie Cat 16 : 10 premiers HC16 spi, 10 premiers HC16 sans spi., 3 premières féminines, 3 premiers jeunes, 3 premiers masters.

HC14: 3 premiers. Wild Cat : 3 premiers. Tiger : 3 premiers. 1^{eres} féminines(WC et TG), Dragons : 3 premiers. Autres séries présentes : 3 premiers.

11. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

13. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les partenaires de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Coupe Nationale Hobie Cat 2014", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Eric,ouValérie,

YAGGA ECOLE DE VOILE

<http://www.yagga.fr>

Face au 180 bd des Océanides

BP 142

44380 Pornichet

Tél. 02.40.61.59.30 - E-mail : yaggaclub@aol.com

Association France Hobie Cat : <http://www.afhobiecat.com/>

Facebook : Association Francaise Hobie Cat

Hébergement : <http://www.pornichet.fr/>



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2012 – 2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

HOBIE WAY OF LIFE.....Fun forever!!